AR Prefecture

005-200034502-20210624-2021_052-DE
Reçu le 30/06/2021
Publié le 30/06/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-quatre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 18 juin 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 18

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN et Mme Manon ATHENOUR.

Etaient absents : Néant

Etaient absents et représentés : Néant

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

1. MARCHE DE TRAVAUX DE SUBSTITUTION DU CAPTAGE DE BOURBOUTANNE PAR UN MAILLAGE SUR CHAMP CLAVEL

Monsieur Le Maire

Rappelle qu'un appel à concurrence a été lancé le 6 avril 2021 dans le cadre des travaux de substitution du captage de Bourboutanne par un maillage sur Champ Clavel.

Précise qu'après l'ouverture des plis par la CAO réunie le 10 mai 2021, l'ensemble des offres reçues ont été considérées comme recevables. La CAO s'est réunie de nouveau le 27 mai 2021 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres. A cette fin, les membres de la CAO ont décidé à l'unanimité de retenir les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères de jugement définis par le règlement de la consultation. Ainsi, les membres de la CAO ont jugé, en date du 27 mai 2021, les entreprises les mieux classées comme suit :

- FESTA pour le lot n°1 – Terrassement et réseaux : 109 991,97€ HT,
- VEOLIA pour le lot n°2 – Electromagnétique, électricité, robinetterie, automatisme 46 330, 00€ HT,

Propose à l'assemblée de retenir les entreprises présentées ci-avant et qui ont formulé les offres économiquement les plus avantageuses.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20210624-2021_052-DE
Reçu le 30/06/2021
Publié le 30/06/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Retenir** l'entreprise :
FESTA pour le lot n°1 – Terrassement et réseaux : 109 991,97€ HT,
VEOLIA pour le lot n°2 – Electromagnétique, électricité, robinetterie, automatisme : 46 330, 00€ HT,

ARTICLE 2. **Charger** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

****

Transmis en Préfecture le : 30 JUIN 2021
Affiché ou publié le : 30 JUIN 2021

Ainsi fait et délibéré le 24 juin 2021

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK